conseur donne les nouvelles 24 heures avant ourgaux da Paris.

ON S'ABGNNE :

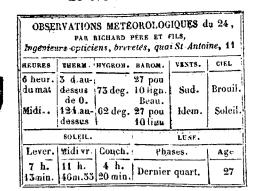
1700, an Bureau du Journal, quai St-Antoine, 171, et grande rue Mercière, nº 32, au 2me. puis à la Librairie-Correspondance de P Juspris, à la distratre correspondance de P Jus-ja, rue de Gaillan, nº 15, et à l'Office Cor jus, rue de Lepelletier Bourgoin et Co, rue répondance des Victoires, nº 18.

prix: Fancs pour 3 mois; pour l'année. Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimes-

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



### Lyon, 24 novembre 1837.

fait beaucoup de bruit du centre gauche depuis queltemps; jamais on ne lui a tant accordé d'importance, grand rôle qu'il joue en expectative ne lui est déu'en raison meme des irrésolutions passées de cette de la chambre. Formé de cette partie des anciens aires que les tendances réactionnaires ont enfin efde ces hommes que leurs antécédents, des préjugés invaincus empêchent de se réunir franchement à he sous un seul drapeau, le centre gauche est roite et à gauche par les partis qui se flattent de r des appuis dans ce camp, où les convictions ne s arrêtées. Chaque parti, se bercant dans ses esnéest donc plus sincère qu'on le croit peut-être en mant la majorité dans la prochaine législature.

fois, et cela devient évident chaque jour par le feuilles de la doctrine, les amis politiques de M. ont été vivement désappointés par le résultat des élecdepuis, ces journaux (ceux-la même qui ont la préde parler comme des oracles), ces journaux, qu'on passe le mot, battent la campagne. Ils veulent absopent que le centre gauche soit pour leurs doctrines, qu'il nelle à la suite de l'ancienne majorité, parce qu'elle est nienne majorité, parce qu'elle a sauvé le pays (style sacré); et cependant ils exigent avant tout des recrues bli complet du passé.

Nous croyons, disent - ils aujourd'hui, nous croyons n la chambre nouvelle n'aura aucune envie d'entrer dans rieilles querelles; elle cherchera ce que veulent les niset non ce qu'ils ont voulu. Elle est faite pour le prén, l'avenir, et non pour le passé. »

wide plus commode que cet oubli si gravement remandé! Oubliez, messieurs les députés, oubliez que la terie du centre droit a exploité tous les malheurs du pays retrécir le cercle de fer qui l'étreint. Oubliez qu'elle a a enlevé le droit sacré de l'association, qu'elle a # la constitution dans ses plus saintes garanties; que le na été déponillé de sa plus noble attribution, celle de er les procès politiques, quand la pairie veut les lui ener, comme s'il n'était pas aussi difficile de reconnaître, mille occasions, la culpabilité d'un meurtrier que celle a pamphlétaire. Oubliez que ces hommes, qui furent soustiens de la Restauration en 1815, ont introduit dans te législation des mesures devant lesquelles la Restauion a reculé. Oubliez qu'ils ont faussé l'institution du nen établissant la majorité simple, afin d'obtenir plus dement des condamnations politiques, et qu'ils expomainsi la justice humaine, déjà si faillible, à se tromper ment. Oubliez qu'ils ont baillonné la presse et proposé bâtir, sous un climat meurtrier, une prison pour les orlés politiques.

bliez, et cela date d'hier, qu'ils ont voulu forcer légaunt les citoyens à la dénonciation, et que le verdict si <sup>te du</sup> jury de Strasbourg leur a donné l'occasion de pro-\* a cette chambre qu'ils avaient façonnée a leur guise, pourtant cette fois s'est révoltée; une loi qui traîdevant deux tribunaux séparés deux prévenus accusés nème délit. Oubliez enfin que c'est du milieu d'eux que sortis tous les adversaires les plus acharnes et les plus perites en même temps de la colonisation du nord de tique, que nous n'avons acquis qu'au prix de tant d'or sang. Oubliez qu'ils ont voulu reconstituer l'apanage al, en face de la misere des populations industrieuses. 100 compte, et si les hommes flottants qui garnissent

### FULCHIRON ET COMPAGNIE.

s élus parlementaires de Lyon préparent leurs malles. falchiron a donné de nombreux diners; il a fait maintes \* à ceux qui l'ont nommé, et je plains sort ceux qui l'ont par plusieurs raisons et surtout parce qu'il leur a bir ses visites : juste et amère punition de la nomination baroque dont ils se sont rendus coupables. M. Fulchi-Poursuivi ses tenants et desservants jusque dans l'éta-Usaac Casati. Une scène du dérnier pathétique a dans ce café, aux pâles lueurs des chandelles de la table Poignées de mains énergiques, chaudes embrassades, de larmes joyeuses, c'était un spectacle attendrissant et

l'on n'en verra jamais, même aux représentations des stragques de M. Fulchiron.

Jars a fait des visites aussi; il en a fait aux électeurs naïfs le suffrage est tombé sur le député qui vota contre les de septembre: il en a fait à ceux qui ont donné leur voix risan de l'hérédité de la pairie; il en a fait aux légiti-il leur a renouvelé la promesse de soutenir cette pauvre a catholique sans cesse en butte à la persécution, et dont Prime chaque jour l'esprit envahisseur, témoin les prodeur a derechef demandé grâce pour le vote maladroit mmit, lui deux cent vingt-unième, en 1830, lequel vote Charles X le léger désagrément de prendre en poste de Cherbourg; il leur a di avec componetion : « Par-Saurait reçu avec un certain plaisir avant les élections.

les rangs du centre gauche et surtout ceux qui vont les grossir veulent perdre la mémoire, bien certainement eux et les amis de M. Guizot formeront une majorité compacte. A ce compte, et si le centre gauche oublie d'ailleurs que la plupart de ses membres ont promis à leurs électeurs la réforme électorale, que les doctrinaires appellent une énorme folie, qu'on appelle M. Guizot à la présidence du conseil, qu'on distribue les autres portefeuilles à ses amis.

Sous la Restauration, après les mauvais jours des affaires de Saumur, de La Rochelle et de Colmar, une voix généreuse se fit entendre, pour révéler à la France les actes infames qui furent commis en Alsace, dans le procès de Caron. Cette voix, c'était celle de Jacques Kœchlin, le collegue, l'ami et le complice de Mannel, de Lafayette, de d'Argenson, de Dupont (de l'Eure). Jacques Kæchlin n'avait pas calculé le péril auquel il s'exposait : il ne s'était poit enquis de la loi dont la rigueur pouvait le punir de sa probité politique. Témoin des circonstances qui accompagnèrent l'assassinat juridique du colonel Caron, il n'avait pu contenir son indignation; il avait dévoilé à la France des mystères qu'elle ne connaissait pas et dont elle conserve un utile souvenir. Défenda avec éloquence, il fut condamné par le tribunal devant lequel il était traduit comme diffamateur; mais il ne le fut pas par l'opinion publique. M. Jacques Keechlin avait fait une bonne action. C'est un des hommes qui ont servi la cause populaire avec le plus de courage, dans cette longue guerre de la France contre l'émigration.

Au moins alors, sous le coup des rudes poursuites de MM. Jacquinot-Pampelune et Marchangy, pouvait-on rendre compte des débats judiciaires. Aujourd'hui notre main est enchaînée par la législation de septembre. Nous sortons de l'audience où MM. Dornés et Lebreton viennent d'être condamnés. Ce résultat était prévu. L'élu de Bourganeuf est venu au tribunal sous la protection d'une loi qui laissait peu de doute sur l'issue de sa plainte. MM. Dornés et Lebreton ne pouvaient produire aucun témoin, faire admettre aucune preuve des faits articulés par eux.

Me Marie, leur défenseur, s'est élevé à la plus haute éloquence. Le nombreux auditoire qui remplissait la salle a écouté sa plaidoirie comme une belle et digne leçon de morale. Cette parole d'honnète homme ne sera point perdue : les sentiments élevés qu'elle a exprimés sont de ceux qui gravent au fond des ames l'amour et la pratique du bien, la haine des hommes corrompus.

Il nous est interdit de retracer ici cette inflexible sentence contre l'homme qui avait traduit en police correc-tionnelle les clients de Me Marie. Il n'y a qu'une convic-tion profonde et la défense des hommes honnètes qui puissent fournir à un avocat de pareilles inspirations.

MM. Dornes et Lebreton, associés toute leur vie à la cause de la liberté, sont faits aux luttes et aux sacrifices qu'elle commande; et comme ils n'avaient point attendu le jour de l'audience pour se rendre compte de la mora-lité de leur œuvre, le jugement qui vient d'être prononcé contr'eux les laisse irréprochables comme ils l'étaient au-

Il y a eu deux sentences rendues à cette séance judiciaire, et celle qui coûtera de l'argent n'a pas été la plus sévère.

POLICE CORRECTIONNELLE (6º chambre).

Présidence de M. Mourre.

JUGEMENT.
Attendu que Dornès et Lebreton ont reconnu à l'audience

oui! la Guillotière doit se trouver trop sière d'avoir un tel représentant. Me Sauzet! un avocat! un ancien ministre! Par-dieu! c'était plutôt aux électeurs à se jeter aux genoux de Me

Sauzet qui a daigné endosser pour eux l'habit de député!

M. Bachelard de Verne est tranquillement resté au coin de son seu. Il se complait dans le silence et dans la solitude. C'est là qu'il médite ces grandes pensées qui font si souvent frémir d'admiration et bondir d'enthousiasme l'assemblée entière du traitera ce profond gais-Bourdon. Jignore queis su bliciste à la session prochaine; d'ailleurs je me reprocherais toute ma vie de déflorer par une révélation indiscrète les productions de cette imagination transcendante et de priver l'Eu-rope du plaisir de la surprise au jour où M. de Verne-Bachelard paraîtra à la tribune nationale.

Mais un chacun se demande que dira, que fera Me Sauzet à la chambre. En l'an de grace et d'élections 1834, il fut élevé on ne sait trop par quelle opinion sur le pavois représentatif. Me Sauzet était alors le reflet de toutes les opinions : son cœur était carliste, sa poitrine républicaine, son estomac juste-milieu, c'est-à-dire Me Sauzet n'était rien du tout. Quelques-uns pourtant le considéraient comme un autre Amphion. Ils voyaient déjà la Guillotière, Thèbes nouvelle, se relever de ses ruines au son de sa parole harmonieuse et cadencée. A ceux-ci il apparaissait comme un dieu clément qui devait guérir les plaies de la guerre civile et détourner par l'amnistie le cours des ven-geances d'un pouvoir impitoyable. Ceux-là contemplaient déjà dans sa grandeur future l'enfant de la cité, l'orateur

Dont la voix, fleuve d'or, Douce comme la Saône, Leur rappelait encor La majesté du Rhône (1).

(1) Viennet, épître à M. Sauzet.

avoir sait publier dans les journaux le National et le Bon Sens. à la date des 9 et 10 novembre, la lettre commençant par ces mots : « L'élection de M. Emile Girardin, » et finissant par ceux-ci: « Cet engagement, nous le tiendrons »;

Attendu que cette lettre, dans plusieurs de ses passages, con-tient le délit d'injures graves envers Emile Girardin;

Que, quel qu'ait été le motif du voyage entrepris par les prévenus à Bourganeuf avant l'élection d'Emile Girardin, ils n'auraient jamais pu, sans se rendre coupables d'un délit, publier la lettre incriminée; mais que le délit devient d'autant plus ré-préhensible que, le fait de l'élection étant consommé lorsque la publicité a eu lieu, cette publication n'est qu'un scandale gratuit qui ne peut trouver son excuse dans le besoin d'éclairer les électeurs

Le tribunal, faisant application de l'article 19 de la loi du 17 mai 1819, condamne Dornès et Lebreton chacun en 500 fr. d'amende.

Et, statuant sur les conclusions de la partie civile, condamne Dornès et Lebreton, solidairement et par corps, à payer à Girardin 8,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Ordonne l'insertion du présent jugement dans cinq journaux de Paris au choix d'Emile Girardin, et dans le journal du dé-partement de la Creuse, aux frais de Dornès et Lebreton, sans affiches; fixe à un an de durée la contrainte par corps, et con-damne solidairement Dornès et Lebreton aux dépens.

(National.)

#### DE LA CONVERSION DES RENTES.

Le ministère s'occupe, dit-on, de la question de la conver-sion des rentes; il craint une manifestation nouvelle de la ch mbre élective, et peut-être voudrait-il la devancer en présentant un projet à l'ouverture de la session; reste à savoir s'il est de force à concevoir et surtout à réaliser une pareille opé-

La question de la conversion des rentes est arrivée à une ma-crité qui ne permet plus d'en différer l'accomplissement. Au point de vue légal, elle était déjà sortie victorieuse de la dis-cussion qui s'était engagée en 1824. Personne ne saurait con-tester sérieusement aujourd'hui que l'état n'ait pas, comme les particuliers, la faculté de se libérer quand il doit. Jamais on n'a pu comprendre que le trésor resterait sous le poids d'un engagement indéfini, sans pouvoir profiter des conditions qui tendent sans cesse à améliorer le taux des emprunts. Il y a plus, la conversion des rentes n'est pas seulement un droit, elle est même un devoir pour les gouvernements: elle est un devoir du moment que l'intérêt payé par l'Etat aux rentiers dépasse celui que les particuliers paient aux capitalistes, que le capital de la rente est au-dessus de sa valeur nominale, et que l'Elat trouve à emprunter au taux de l'intérêt privé pour la rembourser. Ce droit et ce devoir du gouvernement sont tellement établis que les adversaires de l'opération eux-mêmes, ceux qui ont prooqué la retraite de M. Humann en 1836, n'ont pas cherché à les nier; c'est seulement l'opportunité de l'opération qu'ils ont essayé de contester.
Nous persistons à croire que l'opération était opportune au

commencement de 1836; mais, sans vouloir revenir sur la position des affaires à cette époque, il est évident que les objections qu'on lui opposait alors ont encore perdu de leur force dans les circonstances actuelles, et que les deux années écoulées n'ont fait que démontrer plus clairement, nous ne dirons plus son opportunité, mais sa nécessité.

Si l'on considère la situation commerciale, un moment affectée par la crise qui s'est fait sentir dans un autre pays, elle est aujourd'hui suffisamment bonne, et les états du revenu public signalent une reprise manquée dans l'activité des transactions. Le crédit public est dans une excellente position. Quant à la situation politique, elle semble offrir toutes les garanties de calme et de tranquillité; la situation politique n'a d'ailleurs d'importance dans la question que par son influence sur la situation financière, et celle-ci se résume dans le cours des effets publics. Enfin le trésor, qui avait encore en 1835 une dette flottante de 360 millions à supporter, ne sait aujourd'hui comment employer les fonds qu'il possède, et se trouve par conséquent dans les circonstances les plus favorables pour commencer l'opération.

Lyon, semblable au phénix, allait renaître de ses cendres, sa couronne industrielle briller d'un éclat plus vif que jamais. Hé-las! que sont devenus leurs beaux rèves dorés? Le benjamin, le fils qu'ils avaient amoureusement caressé de leur souffle électoral a trompé toutes ces espérances. Lyon attend encore la réparation de ses désastres. Et puis Me Sauzet, pareil à ce courti-san toujours prêt à blamer le lendemain ce qu'il avait approuvé la veille, et qui prit, quitta et reprit cent fois la perraque et la poudre: Me Sauzet, d'abord chand partison de l'americant oudre; Me Sauzet, d'abord chaud partisan de l'amnistie, avant d'être ministre, l'a considérée comme un anachronisme choquant lorque les sceaux lui furent confiés. L'amnistie est venue sans lui, amnistie tronquée, il est vrai, et que l'on peut représenter, en empruntant le langage de Me Sauzet, à une divinité retirant de la main droite les bienfaits qu'elle octroie de la gauche. Je doute fort que les commettants de Me Sauzet lui aient donné le mandat de réclamer la levée de la surveillance; mais si cette condition eut été mise à sa réélection, il l'aurait promise comme il a promis l'amnistie.

Je ne vois guère quel sera le rôle de Me Sauzet. Sa première nomination a en plusieurs causes restées sans effet, la seconde

me paraît absolument un effet sans cause.

Et M. Jars? — Ah! M. Jars? S'il est fidèle au pacte fait avec la gent dévote et henriquinquiste, il demandera le rétablissement du banc épiscopal à la chambre des législateurs invalides, la réparation de l'avanie faite par M. Clément Reyre à la croix de mission de la Guillotière, la commémoration du 21 janvier, la mise en vigueur de la bénigne loi sur le sacrilége et le re-tour de Dieudonné. — S'il veut contenter les patriotes, il usera de son initiative de député pour briser le code de septembre, provoquer la réforme électorale, etc. etc. etc. -S'il veut suivre les intentions des électeurs juste-milieu, il lui faudra réclamer l'hérédité de la pairie, l'apanage du duc de Nemours, enfin toutes les traditions de l'antique monarchie. - Evidemment Il faut que la conversion ait lieu; il faut qu'elle ait lieu im-médiatement. Deux années de retard ont déjà couté 40 millions au pays. Que le ministère examine donc s'il se sent en lui-même assez de vitalité, assez de foi, pour aborder une mesure qui exige autant d'énérgie que de capacité. Aurait-il cette présomption qu'elle ne suffirait pas encore si le pays ne la par-

Une loi qui autorise la conversion des rentes est une loi de confiance; car un ministre ne peut réaliser une opération semblable que si on lui laisse une grande latitude dans ses mouvements; or, une loi de confiance ne peut guère s'accorder qu'à des hommes qui ont fait leurs preuves et dont la renommée financière sert en quelque sorte de garantie morale au pays. M. Lacave-Laplagne ne peut prétendre si haut. Perdu flaguère dans les rangs du centre, il a du son élévation uniquement aux circonstances, et, depuis son ministère, il ne s'est fait connaître que par la position indéfinissable qu'il a prise dans la discussion sur la loi des sucres, une des lois les plus importantes de son département. Le ministère nous paraît aussi incapable de jouer un rôle financier qu'un rôle politique. Cette mission est réservée à des hommes plus fermes, plus capables et plus libéraux. (Commerce.)

M. le procureur du roi vient d'adresser une réponse à la note que le Réparateur a publiée relativement aux élec-tions municipales de Saint-Laurent-de-Chamousset. M. de Leullion de Thorigny repousse le reproche qu'on lui a fait de ne pas avoir donné suite à la plainte de M. Berger. Il explique d'abord que cette pièce n'a pas été déposée à son parquet, mais entre les mains du juge d'instruction. Il ajoute que ce magistrat n'a pas trouvé dans la plainte une présomption suffisante; qu'il ne pouvait traduire devant la cour d'assises pour des crimes incertains des citoyens dont la vie est toute d'honneur et de probité; qu'il a offert à M. Berger un moyen de parvenir à son but en l'invitant à se constituer partie civile, ce que M. Berger a refusé.

Telle est en substance la réponse de M. Leullion de Thorigny. Le Réparateur la fait suivre de longues réflexions dont nous reproduisons la partie la plus importante:

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de répondre aux explications données par M. le procureur du roi sur la plainte portée par M. Berger, notaire, non plus que sur le resus de M. le juge d'instruction d'y donner suite, à moins que celui-ci ne consentit à se constituer partie civile. M. Berger n'a point retiré sa plainte; il ne recule pas devant elle, et nous pensons que M. le procureur du roi n'ignore pas à quoi tient la détermination que M. Berger prendra en temps et lieu.

M. le procureur du roi prétend que M. le juge d'instruction ne pouvait traduire devant la cour d'assises, pour des crimes incertains, des hommes investis jusqu'ici de l'estime et de la

confiance publique.

D'abord il ne s'agit pas ici de cour d'assises, mais seulement du tribunat de police correctionnelle; en second lieu, nous avions toujours cru que, lorsqu'il s'agissait d'un fait matériel dont l'existence est averée, les tribunaux ne pouvaient refuser d'intervenir sous le prétexte que les crimes ou délits sont incertains, et qu'il n'y a pas présomption suffisante d'une inten-tion criminelle. S'il en était autrement, un grand nombre de crimes et de délits resteraient impunis; la preuve que la loi ne s'entend pas ainsi, c'est que tout homme traduit en justice n'est considéré que comme prévenu, et qu'il est réputé innocent jusqu'à ce que l'arrêt qui le condamne ait été prononcé.

Nous avons rapporté dans le temps l'évasion de la prison du Palais-de-Justice opérée en plein jour, le dimanche 23 juillet dernier, par le nommé Louis Martin. Cet homme, redouté par sa force et son audace, avait été condamné pour vols à dix ans de travaux forcés, et était en outre prévenu

Bepuis son évasion il s'était rendu coupable de nouveaux crimes, et ses excursions dans la commune de Chasselay avaient causé une telle terreur à ses habitants, qu'ils avaient pris les armes pour s'opposer à ses brigandages.

Enfin M. le commissaire central, qui était à la recherche de ce malfaiteur, est parvenu à l'arrêter hier au soir dans la rue Neuve. Martin a été trouvé nanti d'objets propres à scier le fer et à se procurer par ce moyen l'entrée des appartements.

Dimanche, à sept heures du soir, une tentative d'incendie a eu lieu dans le bâtiment du Cirque, aux Brotteaux. Une odeur de goudron se faisait sentir depuis quelques instants, lorsque le maître du casé situé sur le devant questionna son garçon à ce sujet. Celui-ci répondit que c'était peut-être de la graisse de rôti qui avait été répandue sur le réchaud; mais l'odeur deve-

M. Jars succombera à la peine: Qui trop embrasse mal étreint.

Quant à M. Fulchiron, il ne croit pas avoir encore assez fait
pour la patrie; il veut mettre le comble à sa gloire et à notre
bonheur: il aura son ministère. Ne riez pas, mes amis; voici son plan : débusquer d'abord Molé, Barthe, Montalivet, Lacave, Bernard, Rosamel, ce sont des révolutionnaires; placer Sauzet à la guerre, Jars aux cultes, de Bachelard-Verne à la justice (ce qui vaut mieux encore qu'une présidence), Chinard aux fi-nances, Vachon-Imbert aux relations extérieures (on sait que M. Vachon parle toutes les langues étrangères aussi bien que he français), M. Clément Reyre à la marine (ce ne sera point un marin d'eau douce). Quant à M. Rivet, qui a tant d'envie d'un portefeuille, il attendra: M. Jars ne voudrait pas de lui pour

Cette brillante pléiade d'excellences sera couronnée par M. Fulchiron, premier du nom, président du conseil et ministre de l'instruction publique. De son avenement datera une nouvelle ère de prospérité pour la France en général et notre ville en particulier. Le ministère lyonnais sera palir la gloire de tous les cabinets passés, présents et suturs. MM. Vachon et Sauzet anéantiront les traités de 1815 et donneront du fil à retordre aux rois de l'Europe. M. Reyre sera bonne, prompte et sommaire justice de l'orgueilleuse et perfide Albion. M. Jars rendra à la religion sa pureté et son luxe primitifs. M. de Bachelard de Verne refondra le code Napoléon. M. Chinard supprimera les fonds secrets. M. Fulchiron donnera aux lettres et aux arts une sulendeur inconnue jusqu'ici. La décentralisation littéraire ne sera plus un vain mot. Notre Grand-Théâtre subira une régénération complète. D'excellents comédiens formés à l'école de M. Fulchiron nous initieront aux finesses et aux beautés de l'art. Les sept tragédies du président du conseil seront enfin représentées, et M. Fulchiron lèguera à la postérité, à plus juste titre que Colbert et que Corneille, le nom de grand auteur et de grand ministre. A. R.

nant de plus en plus forte, l'on se livra à des recherches qui amenèrent bientôt la découverte d'une dizaine de mèches goudronnées et enslammées, liees à un monceau de copeaux et placees sous des bois et des décors, qui devaient immédiatement allumer un incendie d'autant plus terrible que le Cirque n'est construit qu'en bois et briquetage. L'on ne savait à qui attribuer cet acte criminel de malveillance, lorsque les ensants d'un cabaret voisin se rappelèrent que quelques moments avant l'incendie un individu était venu se faire servir une chopine de vin et s'était occupé à rouler sur la table plusieurs petites chandelles; ils donnèrent en outre le signalement de cet individu, et, guidée par ces renseignements, la police parvint à se saisir de sa personne à son domicile même. Confronté avec les enfants qui le reconnurent parsaitement, l'incendiaire finit par avouer son crime avec toutes ses circonstances, et déclara en outre qu'il y avait été poussé par les mauvais conseils d'un jeune homme de la rue Buisson, qui fut également arrêté; l'on trouva sous sa paillasse les restes d'une torche qui, dit-on, avait été soustraite lors de l'incendie de la Halle-aux-Biés.

Le principal accusé est à peine âgé de 23 ans et se nomme François Drouillet; il est né en Belgique. L'on prétend que l'on a trouvé aussi dans son domicile des billets faux que, ditil, il n'a faits que dans l'intention de se distraire. La justice informe sur le tout.

#### Paris, 22 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Deux membres du cabinet du 15 avril ont fait, dit-on, l'honnète remarque que, dans les dernières élections, certains fonctionnaires publics avaient été entraînés un peu trop loin par leur zèle, et ils ont timidement exprimé l'avis qu'il conviendrait peut-être de donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique qui n'a pas trop bien pris certaines licences électorales. « Une sévérité salutaire, ajoutaient les deux excellences timorées, absoudra le gouvernement de toute complicité avec les excès de ses agents. » Cette motion a beaucoup égaye la majorité du conseil : c'était un langage nouveau, il est vrai.

Inutile de dire que la proposition n'a pas été prise en considération. Loin de là, et ce matin le Moniteur traduit par diverses ordonnances la pensée du ministère.

M. Moreau-Christophe, sous préfet de Nogent-le-Rotrou, qui a été assez heureux pour faire nommer M. Salvandy deux fois député dans l'espace de quelques mois, est, en récompense, nommé inspecteur-général des prisons.

M. Vallée, conseiller de préfecture, qui a, lui aussi, contribué au double succès du ministre de l'instruction pu-

blique, est nommé sous-préfet.
Par compensation, M. Desvarannes, sous-préfet de Libourne, qui n'a pu empêcher l'élection de M. Thiers, est envoyé à Autun, sous-préfecture beaucoup moins importante que celle de Libourne.

M. Desvarannes est remplacé dans cette dernière ville par M. Rivière, sous-préfet de Sarlat, qui a réussi à faire échouer un candidat de l'opposition très-redouté par le

- Les élections municipales auront lieu à Paris, dit-on, le 10 du mois prochain.

 La commission des chemins de fer s'est occupée, dans sa dernière séance, des quatre grandes lignes projetées.

Le discours de la reine d'Angleterre est arrivé aujourd'hui avec la correspondance extraordinaire qui a apporté la séance postérieure de la chambre des lords et des commanes.

Dans le trajet du palais à la chambre des lords, la reine a été accueillie avec enthousiasme par la population. Après les formalités ordinaires, elle a reçu du chancelier le discours royal, et l'a prononcé d'une voix ferme et sonore.

A son départ, les mêmes marques de dévoûment lui ont

été prodiguées.

Le discours du trône, envisagé comme programme ministériel, est de la plus grande insignifiance. Les principales réformes demandées par les radicaux sont complètement passées sous silence. Ainsi le vote au scrutin, la disposition de l'excédant du revenu des dîmes d'Irlande sont omis avec intention évidente. Aussi déjà l'attaque estelle venue du camp des radicaux; M. Whakley s'est chargé de porter les premiers coups à l'œuvre ministérielle.

Dans la chambre des lords le duc de Sussex, par ses flat-

teries envers le duc de Wellington et ses humbles ménagements envers les torys, a clairement démontré le projet du ministère d'obtenir des conservateurs modérés quelques concessions achetées au prix de concessions plus ou moins importantes, afin de consolider l'alliance des whigs trembleurs et des torys politiques contre le radicalisme qui les

Le discours du trône n'est significatif que par ses réticences. Ainsi la phrase obligée de tous les discours du trone depuis 1832, relativement à la guerre civile qui désele l'Espagne et le zèle du gouvernement anglais à soute-nir les intérêts de la reine Christine, est remplacée par une phrase insignifiante dans laquelle on déplore les maux qui assiégent la Péninsule, et on promet de remplir fidèlement les engagements du traité de la quadruple alliance. La session du parlement anglais est signalée des son début par un mutisme ministériel qui va exciter les récriminations les plus vives de la part du parti radical qui ne voudra pas se prêter aux manœuvres du ministère. La physionomie du parlement va prendre un aspect tout nouveau, qui ne fera que donner plus d'importance et plus d'intérêt à ses discussions. Voici les phrases les plus remarquables du discours royal:

C'est avec une grande satisfaction que j'ai reçu de toutes les puissances étrangères les plus sortes assurances de leurs dispo-sitions amicales, et de leur vif désir de cultiver et de maintenir avec moi des relations d'amitié; et je me réjouis dans la pensée que je serai à même de favoriser les plus chers intérêts de mes sujets en leur assurant la paix.

Je deplore la guerre civile qui afflige encore le royaume d'Espagne. Je continue à remplir avec sidélité les engagements de ma couronne avec la reine d'Espagne, suivant les stipulations

du traité de la quadruple alliance. La mort du roi rend nécessaire de faire de nouvelles provi-

sions pour la liste civile. Je place sans réserve à votre disposisions pour la liste civile. Je place sans reserve a votre disposi-tion ces revenus héréditaires qui ont été transmis au public par mon prédécesseur immédiat, et j'ai ordonné que toutes les pièces qui peuvent être nécessaires pour un ample examen de cet objet soient préparées et vous soient soumises. Désirant que les dépenses dans ce département, comme dans toutes les que les depenses uans ce departement, comme dans toutes les autres parties du gouvernement, soient restreintes dans de les autres parties du gouvernement, soient restreintes dans de les autres parties du gouvernement, soient restreintes dans de justes limites, je pense avec confiance que vous pourvoirez volontiers d'une manière suffisante au maintien de l'honneur et de

Le résultat des enquêtes qui ont été faites sur la condition des pauvres en Irlande a déjà été soumis au parlement, et voire de-voir sera de considérer s'il ne peut pas être juste et sage d'établir par la loi quelques moyens de secourir les malheureux

ans ce pays. L'administration municipale des cités et villes en Irlande de mande une meilleure organisation.

lande une menieure organisation. Les lois qui régissent la perception des dimes en Irlande exigent révision et amélioration.

- Voici ce qu'écrit un partisan du renversement de la constitution au Correspondant de Hambourg: a Si vous apprenez qu'il y a eu ici quelques scènes tumultueuses, n'en soyez pas étonnés. Un attroupement formé des gens de la populace a insulté la police et menacé le poste du marché; elle n'a cédé ensuite que devant la force armée. Toutefois la cause de cette affaire est insignifiante, et tout s'est borne à l'arrestation de trois individus qui avaient fait le plus de bruit. »

« La cour est calme et tranquille, dit une autre correspondance du 14. Le roi partira après-demain pour la chasse dans le Lunebourg. A cette occasion, il visitera Celle, Lunebourg, Ulizen, etc. etc. Des postes d'honneur sont deja disposés sur toute la route. A Celle, il y aura de la musique aux flambeaux. La tranquillité la plus profonde règne ici, et nous ne craignons pas qu'elle soit troublée. »

Dans toutes les correspondances on insiste sur la sécurité où est le gouvernement. C'est sans doute pour que les troupes prennent part à l'allégresse générale qu'on les échelonne sur la route où passera le roi.

- La première question dont s'occuperont les états de Wurtemberg sera celle de Hanovre.

- On écrit de Vienne que l'aide-de-camp de l'empereur est chargé d'une mission diplomatique auprès de la princesse de Beira, relativement à son mariage avec don Carlos.

#### Faits Divers.

Le Morning-Chronicle publie la correspondance suivante de Paris :

On a de fortes raisons de penser, d'après les meilleurs ren-seignements, que le gouvernement français est sur le point de faire de nouvelles concessions, relativement à l'admission du charbon anglais dans les ports de France. Nous avons toujours regardé chaque pas fait dans cette voie comme un progrès dont nous faisions honneur à un sentiment croissant de libéralité envers les principes plutôt qu'à la nécessité. Il n'est pas encore bien certain cependant que la grande préférence accordce aux houilles belges, sur les marches français, a tourné jusqu'ici au détriment de la France. Paris est en ce moment dépourvu de son approvisionnement accoutumé de charbon; en conséquence, le prix des combustibles de tout genre a beaucoup augmenté. Rouen et le Havre se trouvent dans le même cas. La Belgique malgré le combustible qui lui a été reservé, n'a pu fournir de charbon Rouen et le Havre; l'Angleterre a approvisionné ces deux villes, en dépit des droits différentiels et de l'augmentation imposée sur le consommateur ou raffineur français.

Entièrement convaincus de cet état de chases, et milgré les criailleries des gens qui voudraient s'opposer à toute espèce de changement de ce genre, le ministre du commerce est déterterminé, à ce qu'on assure, à réduire par ordonnance le droit d'entrée sur les houilles de 50 c. par 100 kilog., dans tous les ports, depuis Dunkerque jusqu'à Nantes inclusivement. Cette réduction sera de la moitié du droit au Havre et d'un sixième à Nantes. Le droit hien moins élevé qui est établi à Rondeaux à Nantes. Le droit bien moins élevé qui est établi à Bordeaux ne sera pas change; car, quel que soit le désir d'égaliser les zones, les droits du nord ne pourraient pas être réduits de 33 c. sur ceux du sud sans inconvénients; et le ministère, qui a le pouvoir de diminuer un droit de douane par ordonnance, en l'absence des chambres, n'a pas le pouvoir de l'augmenter. On devrait s'attendre à un changement proportionnel sur les houilles de Belgique et sur le droit à payer par elles; cependant il n'en

La conduite de la législature belge, dans ses dernières dis-cussions et ses décisions au sujet de la loi des douanes, a été considérée comme hostile et défavorable à la France, et le gouvernement français choisira cette circonstance pour lui faire sentir à cet égard tout son mécontentement.

Du reste, toute modification aux droits payés en ce moment par les houilles belges doit être suspendue jusqu'à ce que les discussions qui ont lieu dans la chambre de Bruxelles soient ter-

- En voyant ce qui se passe a la Bourse depuis plusieurs jours, on se demande ce qui a pu amener une dépression aussi soudaine dans le cours des effets publics. Quelques bruits ont circulé, la spéculation s'en est emparée, et les porteurs de rentes 5 p. 0/0 ont peut-être été victimes de manœuvres contre lesquelles ils ne sauraient se tenir trop

Nous croyons pouvoir affirmer qu'au moment où nous écrivons le ministère n'a encore délibéré ni sur le momà choisir ni sur le mode à adopter pour l'importante sure dont le public s'occupe. Un seul point paraît arridans son esprit, c'est que dans aucun cas la réduction l'intérêt ne saurait être de plus d'un demi pour cent, al même que les circonstances roadminet l'opération même que les circonstances rendraient l'opération pour (Charte de 1830.) opportune.

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

C'est un rude métier que celui de sousseur de théâtre, et l'os doit plaindre le pauvre diable qui, pour 800 francs par an, se dévoue corps et ame à cette pénible profession. Il n'y a pas de cette penible profession. repos pour lui, jamais de vacances : le matin, les répétitions; les oir, les représentations. Il doit être le premier au poste de le prem n'en peut sortir que le dernier; et quel poste, grand Dieu! Esferme dans une botte étroite comme un criminel condamne pilori, exposé à la sumée des quinquels de la rampe, à la pousdes planches, comment peut-il résister à tant d'influences les pinium a qu'un moyen, et quelque o is il en abuse.

les courts moments de liberté que lui laissent les en-

il court au cabaret voisin et cherche au fond de la n antidote contre les poisons qu'il a aspirés et une ion contre ses misères. C'est ce que faisait habituellement le, souffleur du théatre du Panthéon; mais il est arrivé aur, jour de première représentation, il n'a pas mesuré de au mal, et que, rentrant dans sa botte, tout s'est mis rautour de lui; il avait beau feuilleter le manuscrit, le dans tous les sens, impossible d'y rien voir; c'était du de l'hébreu.

dans le tournoiement général le cœur lui manque, son se soulève, et.... Les acteurs restent court, le public jente et siffle, et le régisseur escorté du municipal, fait de son trou notre souffleur qui, indigné de l'affront qu'il brise tout dans le foyer des acteurs où il est provisoire-

séquestré. denoument de cette petite pièce d'avant-scène était souu tribunal de commerce, présidé par M. Pierrugues. M. de demande la résiliation de son engagement et le dédit de ist tribunat de commerce, preside par la l'effriques. M. demande la résiliation de son engagement et le dédit de file demande la résiliation de son engagement et le dédit de file francs stipulé par la convention. M. Nézel, directeur du file de la Panthéon, prétend au contraire que le dédit lui est sur les plaidoiries de Mes Schayé et Walker, le tri-mis; et sur les plaidoiries de Mes Schayé et Walker, le tri-mis renvoyé avant faire droit devant M. Harel, directeur du file de la Porte-Saint-Martin.

Le AU DUEL. - Chaque jour agrandit le domaine du vol; l'imagination schevaliers d'industrie s'ingénie en nouveaux moyens de toutes sortes redresser les torts de la fortune, et le macairisme fait des progrès efrenresser tous les vols dont nous enregistrons chaque matin la nomen-les, Après tous les vols dont nous enregistrons chaque matin la nomen-les, et qui exigeraient une classification raisonnée, voici venir le vol au out frais né d'hier, et dont a été victime M. B...

que homme se présente chez M. Grisier, professeur d'escrime; sa est recherchée, sa tournure distinguée; il s'exprime fort bien, il a hous les dehors qui font l'homme de bonne compagnie. « Monsieur, Man. Grisier, arrivé à Paris depuis trois jours, je suis déjà engagé dans Maire assez désagréable; j'ai un duel demain matin. Cela ne m'effraie cependant je n'ai jamais touché à une épée, et quoiqu'il soit assez ale de devenir un St-Georges en vingt quatre heures, on peut du moins andre à se mettre en garde. J'ai beaucoup entendu parler de vous, je svotre habileté, et je viens vous prier de me donner quelques heures

suis tout à vous, lui répondit l'obligeant professeur; j'ai précisément et rassemblé quelques coups pour les positions pareilles à celle où ous trouvez. Je les ai enseignés à beaucoup de personnes qui jamais at manié une épée, et j'ai été assez heureux pour que toutes ces persse tirassent bien de leurs affaires...J'espère qu'il en sera de même de an et je le désire de tout mon cœur. »

L'Grisier donne au jeune homme une leçon de deux heures et l'engage mir le soir pour en preudre une seconde; il lui en donnera une le lendemain matin, avant le duel.

re était à peine sorti depuis une heure, qu'il revint tout effaré chez lesseur. « Je viens vous remercier, lui dit-il. En rentrant, j'ai trouvé on portier la lettre que voici; elle est de mon adversaire, qui m'é le nous avons oublié de spécifier l'arme dont nous nous servirons, et omme il est l'offensé , il choisit le pistolet. — A merveille, dit M. Gri-l'aurais cependant préféré vous voir battre à l'épée...; presque toule hasard conduit la balle, et la blessure qu'elle fait est souvent ter-- Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous me portez , ré-· le jeune homme, et je vais en profiter pour vous demander un 2. À Paris depuis trois jours sealement, ainsi que je vous l'ai dit connais encore personne: soyez donc assez bon pour me choisir un n parmi vos élèves; à votre recommandation, je ne pense pas qu'un refuse de m'accompagner. — Venez ce soir à ma salle, répond M. Grinous arrangerons cela. »

esoir, notre jeune homme est exact, et M. Grisier le présente à M. B... ide ses plus anciens étèves, à qui il raconte tout ce que le jeune homme mait dit. « Je serai votre témoin, lui dit M. B... » L'étranger se confond mmerciments, et, sur son observation qu'il serait peut-être imprudent me battre avec les pistolets de son adversaire, dont celui-ci peut avoir - minde: « Soyez tranquille, lui dit son témoin, j'ai des pistolets excel-

Nutétant hien convenu et le duel étant pour neuf heures, M.B... donne

l'heure dite, le combattant arrive; on envoie chercher un fiacre, et l'on pepare à partir. La boîte de pistolets de M. B... est mise sur le devant à voiture, et le cocher demande où il doit aller. Le jeune homme re-M.B... qui regarde aussi le jeune homme. « Où est le rendez-vous? n le témoin.— Eh bien!...mais... Et le second témoin?— Comment? n doute; mon adversaire m'a prévenu qu'il serait accompagné de Personnes, et M. Grisier m'a dit que vous prendriez un de vos amis enir avec nous. — Il ne m'a pas parle de cela; mais n'importe, j'aurai li trouvé quelqu'un... Cocher! rue L... »

réau numéro indiqué, le fiacre s'arrête, et M. B... entre dans la m. Il redescend au bout de dix minutes avec un de ses amis; mais le élait vide. Le jeune homme était parti, et il avait emporté la boite de is de M. B..., laquelle vaut au moins 500 fr.

#### Extérieur.

SPAGNE — MADRID, 14 novembre. — La chambre des désa tenu aujourd'hui sa seconde séance préparatoire sous résidence de M. Someruelos. Elle a, après le rapport sait M. Arruzola, approuvé les pouvoirs des députés nommés les provinces d'Avila, Alicante et Cordoue. Bien que la ce ne sut pas terminée au départ du courrier, on savait que séance préparatoire serait entièrement remplie par la védion des pouvoirs.

On compte 105 députés présents et 50 sénateurs : ces deux es représentent respectivement la moitié du nombre effectif membres des leux chambres. Une statistiq e des parties dans ces chambres ne sera pas facile à dresser, que le ministère n'aura pas adopté une résolution définitive régler une question de présérence et d'option. Plusieurs dés, élevés à la dignité sénatoriale, optent pour le siège dans thambre basse.

squ'ici le ministère, qui avait appelé à la chambre plusieurs rules pour modifier le chiffre de la majorité dans la chambre sais pour modifier le chiffre de la majorité dans la chambre sais pour modifier le chiffre de la majorité dans la chambre sais pour modifier le chiffre de la majorité dans la chambre sais pour modifier le chiffre de la majorité dans la chambre plusieurs de la chambre de sdéputés, n'a pas osé soutenir sa première résolution; il en lieune confusion extraordinaire qui cessera, il faut l'espé-Pour la séance royale d'ouverture, le 19 novembre, jour de le Lisabelle.

ne sait pas encore l'époque à laquelle pourront arriver les résentants de Valence bloqués par Cabrera. Ce chef a divisé hierementses forces; il a envoyé 5,000 hommes dans Murcie, s'occupe personnellement de s'approvisionner en farine. les moulins ont été mis en réquisition. Il a fait confecdes sacs, et tous ces approvisionnements seront portés à

partero est loin de déployer autant d'activité; il reste tran-le à Logrono. Le général Vigo n'a pas accepté le titre de Maine-général de l'Estramadure.

SARRAGOSSE, 46 novembre. — On apprend que les prisonniers de la la que les Cantavieja ont été conduits à Al Puerto, quand on la que les conduits à conduits à conduits de la conduit de que les troupes de la reine marchaient sur cette place. s- kiques malades trop faibles pour suivre ont été fusillés; sept

de ces malheureux, qui se sont échappés à grand peine, sont

arrivés dans un déplorable état. La faction sous les ordres de don Camillo, Moreno, Cabanero,

Arron et Lasiera, forte de 3,000 fantassins, 300 cavaliers et 3 pièces d'artillerie, a subi un échec devant Escatron le 12 de ce mois; elle a perdu 25 hommes dont un capitaine d'artillerle, et elle a eu 40 blessés.

BAYONNE, 18 novembre. - Le quartier-général de don Carlos était le 13 à Amurrio. Une grande activité règne dans les provinces. L'armée, sous les ordres immédiats de don Carlos comple 16,000 hommes. Les bataillons sont exclusivement composés de Castillans, d'Arragonais et de provinciaux de Valence; ce sont de bons soldats, bien disciplinés et équipés. Un bataillon de Ségovie et un de Castille ont été envoyés à Azpeiria, où ils doivent être entièrement armés.

Le général Urangua, par suite de l'arrivée d'Espartero, a renonce à l'attaque de Guetaria; il s'est mis en marche avec son artillerie, par Onate, pour Salvatierra. Il a sous ses ordres 13 hataillons d'infantorie et deux considerra d'Alexander 13 bataillons d'infanterie et deux escadrons d'Alava, cantonnés dans le rayon qui s'étend jusqu'à Penacerrada; il entrera en Navarre par la Bornuda, avec Garcia, Guergue et Goni.

Martin Zurbano a conduit à Vittoria 1,000 fantassins et 100 chevaux.

Moreno, banni brusquement, n'ayant pas profité de la permission qui lui avait été donnée de quitter ce pays, a été arrêté et conduit au château de Guivaza; Sanz a été emprisonné dans le petit fort carliste d'Urquiola. Torro est à Estella , et Villaréal à Orduna : ils sont seulement gardés à vue l'un et l'autre. Urangua a été éloigné avec le titre in partibus de capitainegénéral de Castille. Il a été remplacé par Garcia. Il ne reste des chess des provinces que Zariateguy. On ne conçoit pas que

don Carlos ose s'aliener ainsi tous ses premiers sujets.

On s'attend à ce que les carlistes tentent une attaque sur Irun en tournant les positions d'Hernani, pour faire diversion au projet d'Espartero de reprendre la ligne de Valcarlos et Zubiri à Pampelune.

- Le 14 de ce mois, le général Espartero a fait fusiller à Pampelune plusieurs des assassins de Saarsfield, on n'en connait encore ni le nombre ni les noms; mais il parait qu'Uyalde, le plus coupable de tous, s'est échappé.

#### Variétés.

(Suite et fin. - Voir le Censeur du 22 et du 24 novembre.)

En fait de galanteries sérieuses, on calcule que la fête donnée à la reine coutera près de 60,000 livres sans parler des dépenses que cette sête a provoquées de toutes parts. Ces vieilles castes de la Cité sont si riches vraiment que la vaisselle et l'orfèvrerie envoyées par les corporations pour servir au banquet de Guildhall sont d'une valeur de 500,000 liv. st. Une digne provinciale a offert 25,000 fr. en échange d'une invitation au diner royal, dont tous les journaux reproduisent aujourd'hui en langue française le somptueux menu, glorieux hommage à nos cuisiniers. Une fenètre sur le passage de la reine a été payée 60 guinées; un marchand de la Cité a loué pour 5,000 fr. toute une maison, afin de procurer ce spectacle à ses pratiques. Une immense quantité de femmes pavoisaient toutes les croisées tous les devants de boutiques, de toilettes, de gazes, de soie et fleurs. Les Anglaises ne passent pas pour avoir du gout : elles passent pour être belles ; mais (c'est peut-être la faute du temps gris et pluvieux qui encadrait toutes ces figures) il m'a paru en vérité que le beau ne court pas plus les rues ici qu'ailleurs. Le cortége était assez maigre, faute de ce déploiement de troupes qui se mêle en France aux pompes royales. Les équipages de la Cité rivalisaient de magnificence avec ceux de la cour; et ce qui m'a le plus frappé, c'est la beauté incomparable des chevaux attelés à ces somptueux carrosses. A la vue de ces magnifiques animaux, dont l'éducation occupe en Angleterre tant de soins, qui brillaient sous l'or et le velours, que devait penser le prolétaire , livré au hasard de sa nature , à la nudité , à la faim , attelé à ce rude chariot du travail qui sans lui serait vide et immobile? que devaient penser de toutes ces profusions municipales et monarchiques , des gens dont j'ai vu dans la foule les figures haves, les épaules couvertes à peine de haillons? et combien de temps se contenteront-ils de s'en plaindre, si même ils ne s'en émerveillent pas?

Le peuple ne semblait ni scandalisé ni transporté de tant de magnificence; l'apparence de la misère n'était pas aussi fréquente que je l'ai vu ici, et celle de la bonne humeur se retrouvait partout, sans prévenance, sans brusquerie, sans éclats le peuple anglais est bonhomme à sa manière. A peine quelques huées contre des chiens ahuris qui, la tête perdue, se précipitaient entre les haies des spectateurs, contre les gens de police qui, à la vérité, de même que les cavaliers de la garde, agissaient sans brutalité. Le peuple a assez bien traité le duc de Sussex et n'a pas sissé Wellington; il a familièrement accueilli ses magistrats, lorsque le lord-maire, l'épée de l'état à la main, a passé, précédé de la cavalcade des aldermen, dont l'un, malgré toutes les précautions prises pour se clouer à la selle, vida les arçons en saluant sa femme. Ce qui m'a le mieux fait voir une véritable et naturelle popularité, c'est l'apparition au milieu de cette foule de deux matelots admirablement ivres, l'empressement que chacun mettait à leur faire place, à les guider dans ce mouvement de roulis qui les jetait d'un trottoir à l'autre. Les gens de mer, ici, sont en grand respect, et placés qu'ils étaient dans l'état normal de leur profession à terre, produisant aux yeux du peuple un caractère distinctif du métier de marin en relache, ses deux favoris ne lui en semblaient que plus respectables.

Le soir, les illuminations retenaient le jour à Londres, et le saisait plus brillant qu'à midi.

Avant-hier, un brouillard impitoyable avait peuple les rues de torches; hier, une évaporation lumineuse avait succédé aux ombres grises du jour: elle se répandait, retombait avec la pluie en splendide rosée sur Londres. Et, dans le Strand, une soule entassée, comprimée, dont la surface reflétait cette effusion de lumière; une soule qui ne marchait pas, mais coulait, et parsois, ne pouvant pousser ses flots, se soulevait, se gonflait de force à faire reculer les murailles.

O peuple anglais, n'as-tu pas honte! Ta force, en effet, et ta destinée ont refoule devant toi bien d'autres digues que les murs de ces églises et de ces palais. Elles ont, quand tu l'as voulu, rejeté leurs dieux et leurs mattres. Au temps où tu repoussais l'invincible Armada, tu achevais de refouler sur le continent le papisme. Puis tu faisais reculer la royauté; tu faisais le premier retentir en Europe ce nom de démocratie qui n'avait pas dépassé les échos de la Suisse; tu recueillais du cerveau de Cromwell les germes de ton ascendant. Puis encore, après avoir chassé de nouveau une dynastie, tu essayais cet ascendant contre ta seule rivale, en faisant tête à son roi Louis XIV, en deve-nant l'ame de l'une de ces coalitions sans lesquelles l'Europe ne put jamais rien contre la France, et qui sans toi eussent manque de constance, de succès. C'est toi qui, n'ayant pu sor-

ger des ligues assez sortes contre notre république, les repris les nourris contre l'Empire, lorsqu'il eut follement désarmé ton mattre, notre démocratie. Et maintenant que tu as resserré quelque peu le domaine de tes aristocrates, appuyant ta puissance commerciale sur un vaste territoire et une nombreuse population, tu veux être gouverné par une jeune fille, parce qu'il existe à côté d'elle quelques oligarques décrépits et un vieux duc de Cumberland!

Mais peut-être est-ce trop prendre garde à ces démonstrations monarchiques. Il ne faut se livrer ici aux apparences, ni quand elles éblouissent, ni quand elles choquent. Ce peuple ne vaut pas tout ce qu'il affiche; mais il vaut mieux que bien des côtés faibles qu'il laisse voir, et, malgré tout, la pensée démocratique tient une grande place dans sa vie, dans son cerveau. (Le Bon Sens.)

#### PRODUCTION DE LA SOIE.

Il est plusieurs questions qui offrent un grand intérêt dans l'élève des vers à soie, et que nous allons chercher à réduire à leurs plus simples termes et à préciser autant que nous le pourrons dans l'intérêt de la pralique. Ces questions sont en général assez difficiles, parce qu'elles sont complexes et qu'elles varient suivant les circonstances de pays et les soins des éducateurs. Nous n'avons donc pas la prétention de les résoudre d'une manière absolue; mais nous chercherons seulement à recueillir le plus d'éléments simples que nous pourrons, pour aider chacun dans sa position.

Il est très-important dans tout le cours de l'éducation, pour ne pas être pris cruellement au dépourvu, de pouvoir toujours ap-précier le plus exactement possible, a quelque époque de l'é-ducation qu'on se trouve, le nombre approximatif de vers qu'on nourrit, la quantité de feuilles consommées et celle surtoui qui reste sur les arbres.

Le nombre des onces qu'on a mises éclore, le poids des œuss qui ne sont pas éclos, la place connue qu'occupent les vers à leurs différents âges, peuvent toujours avec un peu d'habitude en faire présumer le nombre. En combinant cette notion avec le nombre approché des vers qu'on a perdus, avec la quantité de feuilles consommées et celle qui est présumée rester, on pourra arriver à connaître si on en aura suffisamment pour mener à fin l'éducation. Nous allons rappeler ici les données les plus précises sur ces divers points.

A la fin du premier âge, les vers occupent 1/24 de l'espace qu'ils occuperont à la fin du cinquième, et l'once de vers garnit 9 à 10 pieds carrés; à la fin du deuxième, ils en occupent 1/12 ou 20 pieds; à la fin du troisième, 1/5 ou 48 pieds, et à la fin du quatrième, le quart ou 60 pieds.

240 pieds de table convenablement garnis, au cinquième âge, produisent un quintal de cocons ; c'est là la base qui sert pour appréciation. A la fin de chacun des âges, l'espace occupé , comparé avec les nombres qui précèdent, pourra faire présumer ce-lui qui le sera au cinquième âge, et par conséquent la quantilé de vers qu'on aura à nourrir et de cocons à espérer.

Un peu d'habitude et un coup d'œil exercé guident assez sûrement dans ces appréciations. Nous ne faisons point présumer de pertes, parce que cette supposition, quand il n'en arriverait pas, nous jetterait dans la disette de feuilles.

Nous ferons remarquer ici que dans nos appréciations, en prenant pour moyenne la consommation de vingt quintaux de feuilles pour produire un quintal de cocons, nous n'avons point d'égard aux améliorations que promettent les découvertes nou-velles et aux succès hors de ligne de MM. Beauvais, Dandolo, etc. Ces succès sont malheureusement encore des exceptions qui, bien qu'à la portée de tous, ne doivent pas encore modifier la moyenne consommation de produits sur laquelle doivent se fixer les hommes prudents. Le produit d'un quintal de cocons pour deux milliers de seuilles est déjà notablement supérieur à celui qui ne donne que 60 livres par once en consommant 15 à 16 quintaux de feuilles, et qui, par conséquent, ne produit en moyenne que 75 à 80 livres de cocons pour 20 quintaux de seuilles; le produit que nous admettons set donc déjà un produit amélioré, c'est celui des éducations soignées qui ne repoussent pas les lumières nouvelles et que l'œil du maître surveille et vivifie.

Dans le premier âge les vers consomment en poids 1/230 de la feuille qui leur est nécessaire; dans le second 1/80; dans le troisième 1/24, et dans le quatrième 1/8. Il suffira donc de peser la feuille consommée pendant l'un de ces âges, ou mieux encore dans plusieurs, pour présumer celle dont on aura besoin pour ceux qui ne sont point passés et par conséquent le nombre des vers qui restent.

Nous avens encore un moyen de simplifier cette appréciation. D'après les calculs et les expériences de Dandolo, la consommation dans les premiers âges est de 3 quintaux de feuilles non mondées par once de graine, pendant que dans le cinquième elle est de 12. D'après M. Bonasous, la seuille consommée dans les premiers âges est de 348 livres, et celle du dernier de 14 quintaux. Enfin M. Loiseleur des Longschamps porte l'une à 3 quintaux et l'autre à 14. Les données qu'on trouve ailleurs rentrent dans ces appréciations.

On doit donc induire des résultats obtenus par les plus habiles expérimentateurs qu'en moyenne la consommation des premiers âges est le quart en poids de la feuille consommée pendant le cinquième âge, ou la cinquième partie du tout. Mais il est, d'autre part, reçu parmi tous les éducateurs qu'à

la fin du quatrième âge il doit rester les 2/3 de la seuille. Pour expliquer cette espèce de contradiction, il suffit de remarquer que les premiers éducateurs évaluent le poids de la seuille non développée, et que les seconds évaluent le poids qu'elle aurait pris si on lui eut laissé le temps de croître, comme à celle du dernier âge; il en résulte donc que la feuille des quatre premiers âges perd la moitié de son poids à être cueillie de bonne heure. Pour la comparer à la feuille qu'este et avoir la quan-tité relative en feuilles développées qu'elle donnerait, il faut donc la doubler; les quatre premiers âges consomment donc l'équivalent de 6 quintaux de feuilles développées par once, comme le dernier en consomme 14, en tout 20 quintaux. Nous sommes donc amenés d'une manière précise, en nous fondant sur les résultats les plus positifs des expérimentateurs, à la conséquence spéciale que 20 quintaux de seuilles développées sont nécessaires à la nourriture d'une once de vers à soie bien reussis qui produisent un quintal de cocons; nous y voyons donc aussi la confirmation de ce que nous avons dit précédemment, qu'en commencant de bonne heure son éducation, on diminue de beaucoup la quantité de sa seuille, et la diminution qui est d'une moitié pour la feuille des quatre premiers âges est bien encore d'un quart ou d'un cinquième pour celle du cinquième

encore d'un quart ou d'un cinquieme pour cene du cinquieme âge, si on l'avance d'une semaine de trop.

Mais le poids dans les feuilles n'est pas tout: lorsque la feuille contient beaucoup de fruits, il en faut beaucoup plus pour nourrir autant que celle qui en contient moins; ceux qui achètent la feuille au quintal doivent donc avoir égard à cette cir-

Quant au moyen d'arbitrer la quantité de seuilles des muriers.

En s'aidant donc de la quantité de vers mise à couver, de l'é-tendue qu'ils recouvrent à la fin de chaque age; en récapitulant

et en comparant la seuille consommée et celle qui reste à consommer; en évaluant chacun de ses arbres d'après la formule que nous venons de donner; en se servant de son expérience

l'expérience est nécessaire pour l'apprendre à chacun, et elle dépend tout-à-fait du volume des arbres et de l'espèce de seuil-

les qu'ils donnent.

M. Vincent St-Laurent attribue la production d'un quintal de feuilles à un arbre de deux mètres cubes en volume; il est à croire qu'il a voulu dire un arbre de deux mètres ou une toise de diamètre, ce qui est fort différent, puisque l'arbre de deux

mètres de diamètre en offre plus de quatre en volume.

M. Loiseleur des Longschamps, d'après l'opinion des producteurs, estime que les mùriers produisent 1, 2; 3 quintaux, suivant que leurs branches ou leur projection sur le sol couvrent

sacs apportés.

1, 2, 3 toises carrées de surface. Cette estimation diffère peu de celle rectifiée de M. Vincent; mais nous pensons que, prise dans les pays méridionaux, elle s'applique au petit quintal de 80 livres ou 40 kil.: en sorte que

D'ailleurs chaque éducateur doit faire cette étude dans sa position et avec ses arbres, mais cette étude n'offre pas beaucoup de difficultés; il faut pour cela avoir des sacs d'un volume déterminé, avec lesquels on cueille ses arbres dans le temps du grand développement des feuilles. On apprend encore mieux à faire cette évaluation lorsqu'on fait cueillir sa feuille au quintal; il est donc à propos, dans une éducation qui a quelque importance, d'avoir quelque part dans sa maison une grande balance sur laquelle on puisse facilement et promptement peser les

les dimensions devraient être augmentées d'un cinquième pour le quintal ordinaire de 50 kil.; et encore faut-il que les arbres soient entretenus vigoureux au moyen d'un bon sol, du travail, des engrais et d'une taille convenable, et que l'éducation n'ait commencé que lersque les trois ou quatre premières seuilles ont pris un développement d'un pouce au moins de diamètre. On sait qu'une semaine de plus à un bourgeon vigoureux sustit pour l'allonger de 4 à 5 pouces: il s'ensuit qu'on a de plus alors toutes les seuilles nouvelles des dernières pousses et l'accroissement des premières, ce qui peut aisément en doubler le

des années précédentes, et enfin en s'aidant encore au besoin du pesage de quelques arbres de grosseur moyenne, l'éducateur attentif pourra toujours, à l'avance, s'assurer s'il a ou non assez de feuilles pour finir son éducation; mais prudemment il devra s'arranger pour avoir toujours plutôt de la feuille de trop qu'en déficit, parce que ce surplus vendu lui produira beaucoup d'ar-gent, pendant que la feuille en déficit, par le prix exagéré qu'il

sera obligé de la payer, emportera une partie du produit net de toute son éducation.

M.-A. Puvis. (La suite à un prochain numéro.)

La Société des Annuaires vient d'obtenir en moins de six semaines plus de trois mille souscriptions, tant à son Annuaire général du Commerce, qu'à l'Annuaire général judiciaire. Un succès aussi marqué paraît du à la supériorité incontestable de ces publications sur toutes celles analogues faites jusqu'à ce jour, supériorité que constate déjà le prospectus-specimen qui est sous nos yeux. Notre correspondant à Paris nous écrit qu'il a pu apprécier lui-même l'exécution excellente de ces ouvrages par la communication officieuse qui lui a été faite de l'un des volumes devant servir de specimen. Parmi les améliorations im-portantes qui les distinguent, il a surtout remarqué une mé-thode parfaite dans le cadre et les divisions de ces annuaires, qui comprennent entr'autres plus de quatre cent mille noms, avec indication de tous les éligibles, les électeurs, les jurés, les notables commerçants et les membres des ordres administratifs et judiciaires en France.

Plusieurs chapitres donnent en outre à ces importantes publications un degré d'utilité tout spécial et que devront apprécier surtout les hommes appelés à diriger les affaires, soit commerciales, industrielles ou contentieuses: nous voulons parler du

tableau sommaire et analytique des actes qui régissent le commerce et l'industrie; de l'indication de la marche à suivre dans les principales affaires contentieuses, réclamations, liquidations et recouvrements de successions, de créances, etc., et enfin du tableau des principales branches d'industrie de la France, classica d'abord par ordre alphabétique des départements, et na se tableau des principales viantelles à industrie de la France, cus-sées d'abord par ordre alphabétique des départements, et par or-dre des différentes branches d'industrie, avec indication des cendre des dinerentes prancipales maisons ou fabriques qui tres de fabrication et des principales maisons ou fabriques qui

PRIX de chacun de ces annuaires, rendu franco, cartonné et PRIX de chacun de ces annuaires, renuu jranco, cartonné et rogné: pour les souscripteurs, 12 fr.; pour les non-souscripteurs, 14 fr. On souscrit au siège de la société, rue du Mont-Blanc, n° 8, à Paris (écrire franco, lout envoi non affranchi est respective des massagaries royales et générales respectives. nº 8, a raris (cortie tranco, tous choos non apranche est re-fusé), ou aux bureaux des messageries royales et générales de

BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.

L'article de la Charte d'hier a produit quelqu'effet sur le 5 p. 0,0, mais pas autant qu'on l'avait espéré. On doute à la bourse de la verité de cat

107 60 107 70 107 55 107 **50** 107 85 107 85 -107 55 Cinq pour cent . . fin courant. . . . . Quatre pour cent . . . 80 90 80 90 80 80 80 90 80 90 80 90 80 75 80 80 100 25 100 50 100 10 100 50 Trois pour cent.

—— fin courant. Rentes de Naples . 100 50 100 33 100 10 100 50 - fin courant Actions de la Banque . Caisse hypothécaire . . Quatre Canaux . . Emprunt d'Haiti . . 1180

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. - IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

# Feuille d'Annonces.

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

(138) Lundi prochain vingt-sept du courant, à dix heures du matin, sur la place du marché, près le pont de la Guillotière, vis-à-vis la nouvelle mairie, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en consoles, glaces, garde-habit, table de jeu, bibliothèque contenant quatre-vingt-sept volumes, pendule, sccrétaire, etc.

(139) Le dimanche vingt-six novembre 1837, dix heures du matin, sur la place publique de la commune de Caluire, au bourg dudit lieu, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis, consistant entr'autres en tables, tabourets, placards, marmites, balances, batterie de cuisine, horloge, poèle en fonte avec ses tuyaux et cendrier en tôle, commode, lits gar-

(140) Le lundi vingt-sept novembre 1837, dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant en tables, chaises, tabourets, rideaux, quinquets, panière, buffet, casseroles en cuivre, plat à découper la viande, batterie de cuisine, etc., etc.

### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de Mo Dugueyt, notaire à Lyon. (106)

A VENDRE. -Terrains propres à recevoir des constructions, situés à la gare de Vaise, divisés par lots de différentes grandeurs et de divers prix, variant depuis 50 c. le pied métrique jusqu'à 1 f. 50 c. et au-dessus ; la division en est faite avec ouverture de rues et places.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et charges de

raiter.

#### (6826)ADJUDICATION VOLONTAIRE

De la ferme du pont de l'Ile-Barbe, le vendredi 15 décembre 1837.

Le public est prévenu que le vendredi quinze décembre mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, nº 7, aura lieu, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'adjudication volontaire de la ferme du pont suspendu de l'Ile-Barbe, sur la Saône, entre les communes de St-Rambert et de Caluire, pour six années entières et consécutives, qui commenceront le 1er janvier mil huit cent trente-huit pour finir le 1er janvier mil huit cent quarantetrois, au par-dessus la mise à prix portée dans le cahier des

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, a Me Victor Coste, notaire, rue Neuve, no 7, qui en est dépositaire.

#### ANNONCES DIVERSES

#### VENTE AUX ENCHÈRES (137)

D'un joli mobilier, rue Rozier, no 3, au 2me étage.

Le mardi 28 novembre 1837, à 10 heures du matin, dans le domicile ci-dessus, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier consistant en bois de lit, banques, secrétaire, garde-manger en noyer, table à thé à dessus de marbre, glaces, fauteuils, matelas, linges et hardes à l'usage de femme, draps, vaisselle, verroterie, vins en bouteilles, un beau coffre-fort en fer, poèle à four.

A midi on vendra 2 cuillers et 2 fourchettes en argent.

Il sera perçu 5 centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

# RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. - Prix : 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la Pharmacie PÉRENIN, rue palais-grillet, nº 23, a lyon.

## COMPAGNIE

D'ASSURANCES GENERALES

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placemens avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'age du rentier; il est de 8 fr. 30c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, nº 1.

# Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par Courtois, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les àpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies. maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumaianes de la peau, engorgement des grandes et des articulations, incratisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récens ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la boureille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de casiron per fout le plus de la faction de la crédulité. de ce sirop en fout le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, no 13. A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome,

A Marseine, chez Inumain, pharmacien, Grande Rue de Rome A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue, A Genève, chez M. Burkel, droguiste. A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande. A Nimes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Macon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Châpa-sur-Saône chez Correct qui carilliar-soiffeur au coin da la rue.

70%

A Châlon-sur-Saone, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue

au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs. Lons-le-Saunier, Vincent, épicier et marchand de parapluies, place de

Paris, Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, nº 14 ou 17. Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, nº 164. Ainsi que dans les principales villes de France. (54

(4520) On a trouvé rue d'Amboise une bourse contenant

S'adresser chez M. Durocher, portier, rue d'Amboise, barrière de fer.

(3456) A VENDRE. — Une maison située à Lyon, quai Humbert, no 5, et rue St-Jean, no 3. Le corps de bâtiment situé sur le quai est d'un revenu de 5,700 fr.; celui qui donne sur la rue Saint-Jean rend 4,300 fr. On vendra ces deux objets ensemble ou séparément.

S'adresser à M. Jay, propriétaire, demeurant dans ladite maison, au 3e étage.

(6825) Le sieur Avanzino, traiteur, petit passage de l'Argue, prévient le public qu'il quitte son établissement le 1er décembre 1837, pour le transporter dans le grand passage de l'Argue, escalier I, au 1er. Le public est prévenu qu'il trouvera toujours une cuisine bien servie et à des prix très-

Il se propose de servir des diners composés de quatre plats, trois de dessert, avec une demi-bouteille de vin, à 1f. 25 c., et 1 f. 50 c. avec la bouteille. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur consiance se ront satisfaites de la propreté et de l'activité qui régneront dans le service, ainsi que de la variété des mets.

MALADIES SESETTES,

Récentes, anciennes et réputées incurables, Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode uuique aussi sure que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

# GUÉRISON

# Maladies Secrètes,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou per les blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang

par le Sirop Dépuratif Vegetal de Sene.

it du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment su

prenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuraif sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes le préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et salis aisants, qu'une foule de malade ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfait après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importait exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile.

traitement est peu couteux, aisé à suivre en secret on en voyage; il n'apporteaucun dérangement dans les occupations

journalières et n'exige pas un régime trop austère.
Nota. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on ob-tient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose n' peut être précisée.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez Perenin, pharmacien-enimiste, rue Palais-Grillet, no 23, a Lyon.